

Conditions générales d'utilisation (CGU)

« Moodle IMT Atlantique »

Version 2

Article 1 : Les bases légales des CGU

Les présentes conditions générales sont associées à la Charte d'utilisation des Ressources Informatiques de IMT Atlantique Bretagne Pays de La Loire, charte elle-même incluse dans le règlement intérieur de l'IMT Atlantique, applicable au 28/11/2019.

Tout accès ou utilisation de l'espace numérique pédagogique « Moodle IMT Atlantique » est subordonné au respect de l'ensemble des termes des présentes CGU. Toute personne souhaitant utiliser « Moodle IMT Atlantique » doit en avoir pris connaissance et approuvé les présentes CGU lors de la première connexion.

Article 2 : Objet

« Moodle IMT Atlantique » est un espace numérique pédagogique permettant notamment aux utilisateurs d'accéder aux « ressources pédagogiques » et « activités pédagogiques » proposées par les enseignants ainsi qu'aux informations et divers dossiers déposés notamment par les services supports.

« Moodle IMT Atlantique » met, également, à disposition des utilisateurs des fonctionnalités permettant de faciliter les échanges entre les utilisateurs à l'aide d'outils de travail collaboratifs tels les forums, les chats, etc...

Les présentes CGU définissent les conditions d'accès, les modalités de dépôt, de diffusion des contenus et les conditions d'utilisation des contenus publiés sur l'espace numérique pédagogique géré par IMT Atlantique dénommé « Moodle IMT Atlantique ». Est considéré comme « utilisateur » toute personne ayant accès avec un compte à la plate-forme. Le droit d'accès attribué à tout utilisateur est personnel, incessible.

Est considéré comme « utilisateur anonyme » toute personne visitant le site sans être identifiée.

Article 3 : Règles d'usages des contenus diffusés par les utilisateurs sur « Moodle IMT Atlantique »

Article 3.1. Gestion de l'espace dédié

Chaque utilisateur gère les paramètres d'accès de son espace dédié et définit les modalités d'inscription des autres utilisateurs et/ou des tiers.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait de son espace dédié sur « Moodle IMT Atlantique » ainsi que de l'ensemble des éléments de contenu qu'il met à disposition, publie ou diffuse sur le dit espace.

Article 3.2. Propriété Intellectuelle

Les contenus produits par l'utilisateur restent sa propriété. A ce titre, notamment, le dépôt, la publication, la mise à disposition ou la diffusion de contenus n'emportent aucune cession de droits d'auteur au profit de IMT Atlantique, des autres utilisateurs ou des tiers.

L'utilisateur lorsqu'il dépose un contenu s'engage à respecter la propriété intellectuelle des autres utilisateurs voire des tiers. Chaque utilisateur doit s'assurer, avant chaque mise à disposition, publication ou diffusion d'un contenu sur « Moodle IMT Atlantique » qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires, notamment, pour ce

qui concerne les éventuelles ressources intégrées dont il ne serait pas l'auteur et ce conformément à la législation en vigueur (droits d'auteur, droits voisins, droit des marques, droits des dessins ou modèles).

A ce titre, il est rappelé que l'exception dite de « courte citation » prévue par l'article L 122-5 alinéa 3a du code de la propriété intellectuelle n'est pas admise pour les Images (photographies, dessins, tableaux, schémas, vidéos). L'exception de [citation](#) se justifie par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elle est incorporée.

Le dépôt de ressources sur « Moodle IMT Atlantique » par un utilisateur au titre de [l'exception pédagogique](#) prévue par l'article L 122-5 alinéa 3e du code de la propriété intellectuelle est interdit. Seuls les établissements de l'enseignement supérieur ayant pour tutelle Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation bénéficient de cette exception prévue par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Dans l'environnement académique, reproduire un texte, une partie d'un texte, une production d'art visuel graphique, ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité et sans le citer dans les règles de l'art, est un acte de plagiat quelque soit le statut du rédacteur (utilisateur/enseignant/apprenant). Il est à noter que le Code de la Propriété Intellectuelle prévoit des sanctions pénales et financières au titre de la contrefaçon.

L'utilisateur s'engage à respecter les droits des tiers. L'utilisateur s'abstient notamment de porter atteinte au droit de la personnalité, notamment au respect de la vie privée et de l'Image des utilisateurs et/ou de tiers et de collecter sans autorisation des données à caractère personnel concernant les autres utilisateurs.

Article 3.3. Modalités de diffusion des contenus

Par défaut, la mention « **tous droits réservés** » est associée au contenu, objet du dépôt sur « Moodle IMT Atlantique ». Dans ce cas la consultation du contenu mis en ligne est possible. Le téléchargement permettant une impression au titre strict de la [copie privée](#), exception prévue par l'article L 122-5 alinéa 2 est admis. L'utilisateur n'est pas autorisé à modifier, à remixer, à exporter dans un autre format ou dans un autre support, à commercialiser le contenu.

L'utilisateur déposant si il le souhaite, peut toutefois choisir une licence, parmi les possibilités proposées dans l'outil moodle, qui réponde au mieux à ses attentes, voire de décider d'ouvrir son espace dédié aux « utilisateurs anonymes ». Il est conseillé toutefois, d'indiquer l'option choisie dans le contenu déposé.

Licence Creative commons CC BY	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none">○ Obligation de citer le nom de l'auteur○ Cette licence permet aux utilisateurs de visionner, distribuer, partager à des fins commerciales, modifier, adapter, le contenu
Licence Creative commons CC BY SA	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none">○ Obligation de citer le nom de l'auteur○ Cette licence permet aux utilisateurs de visionner, distribuer, partager à des fins commerciales, modifier, adapter, remixer le contenu. Le nouveau contenu dérivé devra être diffusé avec la licence : CC BY SA
Licence Creative commons CC BY NC	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none">○ Obligation de citer le nom de l'auteur○ Cette licence permet aux utilisateurs de visionner, modifier, adapter, remixer le contenu○ Interdiction de distribuer, partager le contenu à des fins commerciales
Licence Creative commons CC BY ND	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none">○ Obligation de citer le nom de l'auteur○ Cette licence permet aux utilisateurs de distribuer, partager le contenu à des fins commerciales○ Interdiction de modifier, adapter, remixer le contenu

Licence Creative commons CC BY NC SA	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation de citer le nom de l'auteur ○ Cette licence permet aux utilisateurs de visionner, modifier, adapter, remixer le contenu ○ Interdiction de distribuer, partager le contenu à des fins commerciales ○ Le produit dérivé créé à partir du premier devra être diffusé sous la même licence : CC BY NC SA
Licence Creative commons CC BY ND NC	Téléchargement et partage possible avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation de citer le nom de l'auteur ○ Interdiction de modifier, adapter, remixer le contenu ○ Interdiction de distribuer, partager le contenu à des fins commerciales
Domaine Public	Codification prévue par l'outil moodle. Attention le code de la Propriété Intellectuelle fixe la durée de protection des droits d'auteur attaché à une œuvre de l'esprit à 70 ans après le décès de l'auteur (ou du dernier auteur vivant – cas des œuvres de collaboration, plusieurs auteurs). Ce délai expiré, l'œuvre tombe dans le domaine public. Un utilisateur déposant une ressource dont il n'est pas l'auteur doit a minima vérifier ces conditions.
Autre	Codification prévue par l'outil moodle. Attention cette codification ne permet pas de donner une information précise à l'utilisateur quant aux modalités de mise à disposition, il convient alors à l'utilisateur déposant de préciser dans sa ressource la licence qu'il choisit notamment pour ce qui concerne les développements informatiques.

By : Paternité, NC : Pas de commercialisation (Non Commercial) ND : Pas de modification (No derivative) : SA : Partage à l'identique (Share Alike)

Article 4 : Règles spécifiques relatives aux contenus produits par les enseignants sur « Moodle IMT Atlantique »

« Moodle IMT Atlantique » permet aux enseignants de gérer des espaces de cours dits « privés » leur permettant de proposer des ressources pédagogiques aux apprenants et de mettre en œuvre des activités pédagogiques.

Les « ressources pédagogiques » peuvent être des PDF, des présentations (powerpoint...), des vidéos, des liens hypertextes, etc. Les « activités pédagogiques » peuvent prendre la forme de quizz, QCM, études de cas, évaluations, évaluations par les pairs, etc.

Article 4.1. Gestion de l'espace dédié

Les enseignants gèrent les paramètres d'accès de leur espace « cours » et définissent les modalités d'inscription des apprenants au dit espace « cours ». Les enseignants gèrent les droits associés à chacune des activités qu'ils mettent en œuvre dans leur espace dédié et définissent les modalités de consultation, de diffusion des contenus déposés par les étudiants. Toutefois, si l'enseignant décide d'ouvrir son espace cours aux utilisateurs anonymes, il est impératif de bloquer la diffusion des productions des apprenants notamment sur les activités de type collaborative.

Article 4.2. Modalités de diffusion des contenus

Par défaut, la mention « **tous droits réservés** » est associée au contenu déposé par l'enseignant sur « Moodle IMT Atlantique ». Toutefois, l'enseignant, lors du dépôt, a le choix d'associer une licence, parmi les possibilités incrémentées dans l'outil moodle, à la ressource pédagogique ou l'activité pédagogique qu'il propose. Cette licence permet à l'apprenant inscrit à l'espace dédié de connaître les conditions d'utilisation que l'enseignant souhaite associer à son contenu, cf. article 3.3.

Article 5 : Règles spécifiques relatives aux contenus produits par les étudiants sur « Moodle IMT Atlantique »

Les « Contenus » déposés par les étudiants peuvent être des objets indépendants : des rapports, des mémoires, des dossiers « projets », des études, des vidéos, des diaporamas, des évaluations.

Les contenus produits par les étudiants dans le cadre de la réalisation d'une activité pédagogique sont déposés par leur soin sur un espace identifié et géré par l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique pilote de l'activité pédagogique et/ou du projet. Ce dernier aura au préalable défini les périmètres de dépôt, de diffusion des dits travaux. Les travaux réalisés par les apprenants ne doivent pas être accessibles aux utilisateurs anonymes.

La diffusion publique des mémoires de fin d'études dans un espace accessible à tout utilisateur et/ou utilisateur anonyme sur « Moodle IMT Atlantique » suppose la signature d'un contrat de cession de droit entre IMT Atlantique et l'étudiant concerné, contrat qui prévoit le périmètre, la durée de la cession, les modalités d'exploitation des droits patrimoniaux cédés à IMT Atlantique par l'étudiant auteur du mémoire, les garanties, les engagements, les conditions de retrait, les conditions attachées aux aspects de confidentialité conformément à l'article 111.1. du code de la propriété intellectuelle et du règlement de scolarité en vigueur.

Article 6 - Responsabilité/Sanctions

L'utilisateur/l'enseignant/l'étudiant s'engage à respecter les périmètres de diffusion attachés aux contenus qu'il consulte. Le non respect de ces conditions expose l'utilisateur aux sanctions explicitées dans la Charte d'Utilisation des Ressources Informatiques de IMT Atlantique Bretagne Pays de La Loire (coupure des accès, résiliation du compte).

L'utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait de « Moodle IMT Atlantique ». Il est le seul responsable des dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, qui en résulteraient.

Il est formellement interdit de publier intentionnellement du contenu faux, erroné ou trompeur et de publier des contenus faisant la promotion de services à but lucratif.

En cas de manquement à l'une de ses obligations, IMT Atlantique se réserve d'appliquer les dispositions prévues par la Charte Informatique, elle-même incluse dans le règlement intérieur de l'IMT Atlantique, applicable au 28/11/2019.

Article 7 – Responsabilité de IMT Atlantique

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, l'IMT Atlantique ne peut être tenue responsable des contenus déposés sur l'espace numérique pédagogique sauf à ce qu'elle se soit vue régulièrement notifier l'existence d'un contenu manifestement illicite, et n'ait pas, dès le moment où elle en aurait eu connaissance, agit promptement pour le retirer ou le rendre inaccessible.

IMT atlantique se réserve le droit de supprimer et retirer de « Moodle IMT Atlantique », tout ou partie de contenus qui seraient contraires aux présentes CGU.

Article 8 : Hébergement

La plate-forme « Moodle IMT Atlantique » est hébergée sur les serveurs de IMT Atlantique et est administrée par IMT Atlantique.

Article 9 : Protection des données personnelles

L'ensemble des données à caractère personnel collectées par IMT Atlantique dans le cadre de l'utilisation de « Moodle IMT Atlantique » est traité conformément aux dispositions prévues par la Charte Informatique, elle-même incluse dans le règlement intérieur de l'IMT Atlantique, applicable au 28/11/2019.

Article 10 : Juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par la loi française. Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU feront l'objet d'un règlement amiable. En cas de conflit persistant, les juridictions dans le ressort duquel se trouve IMT Atlantique seront compétentes.

La modification des Conditions Générales d'Utilisation de « Moodle IMT Atlantique »

IMT Atlantique se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation en raison notamment d'une modification législative ou réglementaire.

Les utilisateurs seront donc notifiés et invités à valider les nouvelles « Conditions Générales d'Utilisation de « Moodle IMT Atlantique »

Entrée en vigueur :